

**MAIRIE DE BOUSSENS**

**31360**

**HAUTE-GARONNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE**

**DES DELIBERATIONS**

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Date de convocation :**

**04 avril 2022**

**L'an deux mille vingt-deux et le quatorze avril à 19 heures**, le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de BOUSSENS, sous la présidence de **Monsieur SANS Christian**, Maire.

**Nombre de conseillers**

**en exercice : 15**

**Présents : M. SANS (Proc.), Mme GERARD, M. RAMEAU, Mme AIMONE-CAT, M. LIVOTI, Mmes DALLA-ZANNA, GRANGE, MM. CELLIER (Proc.), EVIN, Mmes COURTOUX (Proc.) SANDY (Proc.),**

**Absents excusés : M. AMOUROUX (Proc. M. SANS) M. ROQUEBERT (Proc. M. CELLIER) M. DESHONS (Proc. Mme COURTOUX) Mme AGUILA (Proc. Mme SANDY)**

**D.C.M n° 5-12**

**Réfection complète des sanitaires de l'Ecole Élémentaire. Maîtrise d'œuvre. Plan de financement. Demande de subvention**

**Madame COURTOUX Cécile** a été élue secrétaire.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les sanitaires extérieurs de l'Ecole Élémentaire n'ont jamais été restaurés, leur conception et leur réalisation datent de plusieurs dizaines d'années.

Il explique qu'aujourd'hui, après les travaux de rénovation thermique et énergétique des bâtiments scolaires, la rénovation des sanitaires s'impose : l'accessibilité, la mise aux normes électriques, la réduction de la consommation d'eau et le confort des usagers pourraient être pris en compte dans cette opération.

Il ajoute avoir demandé à Monsieur Monier, l'architecte qui a géré la rénovation thermique et énergétique des écoles, aujourd'hui terminée, de faire une étude dans le cadre d'un nouveau contrat.

Monsieur le Maire indique que Monsieur Monier est d'accord pour une nouvelle mission de maîtrise d'œuvre et qu'il a établi, à sa demande, une étude et un financement prévisionnel.

Monsieur le Maire expose les résultats de l'étude et donne lecture du chiffrage dont le montant global s'élève à 62 710 euros HT.

Monsieur le Maire propose de valider l'étude, le chiffrage faits par Monsieur Monier et de lui confier les missions de maîtrise d'œuvre et OPC pour un montant 5 950 euros HT.

Monsieur le Maire suggère de solliciter une aide auprès du Département. La commune financera le reste à charge et la TVA.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

OUI l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

**DECIDE, à l'unanimité des membres présents,**

- de réaliser la réfection complète des sanitaires de l'Ecole Elémentaire ;
- de confier à Monsieur Monier, architecte, les missions de maîtrise d'œuvre et OPC pour un montant 5 950 euros HT ;
- d'accepter l'étude et le montant estimatif de l'opération qui s'élève à 62 710 euros HT ;
- d'inscrire la dépense sur le budget communal 2022, section investissement, compte 2313 ;
- de solliciter l'aide financière du Conseil Départemental de la Haute Garonne, sachant que la commune financera le reste à charge et la TVA.
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou un adjoint délégué, à signer toutes les pièces afférentes à ce projet.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Affiché le **20.04.2022**

Pour copie conforme

En mairie, le 15 avril 2022

Le Maire

Christian SANS

